

COMMUNE DE KRUTH

HAUT-RHIN



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 9 DECEMBRE 2011

Nombre des Conseillers élus : **Sous la présidence de M. Claude WALGENWITZ, Maire**
15
Conseillers en fonctions : **PRESENTS** : MM. Jean-Paul HALLER, Florent ARNOLD, Mme Patricia SUTTER,
Maires-Adjointes, Mmes et MM. Serge SIFFERLEN, Thierry
13 GRUNENWALD, Christophe ANDRESZ, Richard WELKER, Serge GUITON,
Michèle GRUNENWALD, Sabine GARDNER, Mireille BLUNTZER, Béatrice
WEHRLER, conseillers municipaux.
Conseillers présents :
13

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du vendredi 21 octobre 2011
2. Restauration d'une zone humide au Bockloch
3. Demandes de coupe d'arbres
4. Etude de devis et approbation de travaux
 - Bâtiment
 - Voirie
5. Pose d'une nouvelle stèle «Place du 19 mars»
6. Contrat d'assurance des risques statutaires
7. Autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2012
8. Recensement de la population
9. Réception du Nouvel An
10. Bûcher de la St-Jean 2012
11. Rapports d'activité 2010
 - Qualité et service eau et assainissement
 - Activités de la communauté de communes
12. Divers et Communications

I – APPROBATION DE LA SEANCE DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Le compte rendu affiché en mairie le 28 octobre concernant la séance du 21 octobre 2011 et transmis aux élus ne soulève qu'une demande de précision.

Ainsi, Monsieur le Maire explique, par rapport au point VII.2 concernant les « Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi », que la durée des contrats est passée de 6 mois à 9 mois dans le Haut-Rhin.

II – RESTAURATION D'UNE ZONE HUMIDE AU BOCKLOCH

Sur proposition de l'ONF, Monsieur le Maire présente le dossier de restauration et de remise en valeur d'une zone humide au Bockloch qui se décompose en trois phases. La surface concernée est située essentiellement sur la parcelle forestière 43.

La phase 1 est indispensable et concerne l'exploitation exceptionnelle des bois de la zone pour un montant de 12 171 € HT (7 336 € pour les coûts d'exploitation + 4 835 € pour les travaux spéciaux de réhabilitation) et une recette de 19 335 € (15 555 € provenant de la vente des bois + 3 800 € provenant d'une subvention PNRBV).

Les élus approuvent cet EPC complémentaire et autorisent M. le Maire à demander la subvention.

La phase 2 consiste à étudier les fonctionnalités de cette zone humide. Cette étude se ferait en 2012 si le financement est assuré par des crédits de l'Etat.

La phase 3 découlerait des résultats de l'étude ci-dessus et se concrétiserait en 2013-2014 par la réalisation des travaux spécifiques de restauration et de mise en valeur de la zone humide si l'Etat assure le financement.

Le conseil municipal donne également son accord pour les phases 2 et 3 sous réserve de l'attribution des financements au titre de la Réserve Naturelle et/ou de Natura 2000.

III – DEMANDES DE COUPE D'ARBRES

Dimanche le 27 novembre 2011, la commission «Travaux et environnement» s'est rendue sur place pour étudier les différentes demandes de coupe d'arbres reçues en mairie. Florent Arnold, adjoint, en rend compte et les décisions suivantes sont prises.

Demande de M. Jean-Paul KOEHL

Au vu du plan projeté, les élus estiment qu'il est judicieux de dégager cet endroit très humide situé en contre-bas du chemin forestier du Eichwald. Des dégagements d'arbres sont nécessaires et seront précisés au demandeur.

Les règles générales pour les coupes en forêt non-soumise devront être respectées. Les branches seront mises en tas selon les consignes données par la commune.

Demande M. Clément WELKER

Il s'agit d'éclaircir près de la propriété de M. Gérard MESSMER au Sauwas et de dégager le long du chemin les genêts, buissons, arbustes et arbres. Trois autres arbres, situés en contre-bas de la RD27 sont aussi à abattre. Toutes ces coupes seront faites si elles ne sont pas dans le pâturage déjà loué.

Les coupes envisageables sont visualisées sur le plan et les élus donnent leur accord sous réserve que les conditions générales de coupes d'arbres en forêt non-soumise soient respectées. Les branches seront brûlées ou enlevées.

Demande M. Clément MARCK

M. Clément MARCK souhaite poursuivre la coupe qu'il avait déjà démarrée l'année passée au niveau du Sturtz, près de la place du bûcher de la Saint-Jean. La surface déjà dégagée et celle qui le sera pourraient devenir une belle pâture pour des chèvres ou des chevaux. Après étude, les élus estiment qu'il serait judicieux de couper plus en profondeur afin de dégager et d'ouvrir l'espace vers le village, selon des griffages qui seront réalisés. Il conviendra auparavant de prendre contact avec les artificiers qui chaque année tirent un feu d'artifice pour avoir leur avis quant aux coupes. Il devra également couper les souches (trop hautes) ou dessoucher sur la surface qui avait été attribuée en 2011. Les branches seront enlevées ou brûlées.

Les élus donnent également l'autorisation à M. Clément MARCK de dégager le sentier qui part du chemin menant à la propriété Zschernig et qui aboutit vers la propriété Rieth et ceci au vu d'un tracé préalablement défini.

Par contre, la commission retournera sur les lieux pour étudier la demande d'installation de bancs et tables près de sa propriété.

Pour tous ces trois dossiers de coupe d'arbres, le courrier d'accord rappellera les règles générales concernant les abattages en forêt non-soumise :

Etre en possession de la carte de bois 2012

Autorisation de coupe limitée dans le temps : du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012

Volume maximal à couper : 4 cordes (bois à enstérer pour contrôle avant évacuation)

Bois destiné à la consommation personnelle, aucune vente à un tiers n'est autorisée

Arbres à couper « griffés » par l'ONF ou la commune

Secteur de coupes visualisé sur un plan transmis par la commune

Florent Arnold, adjoint, précise que les coupes précédentes (M. ARNOLD Fernand et FEDER Jean-Marie) ont été effectuées selon les règles. Toutefois M. FACCHIN André devra enlever le bois empilé provenant de sa coupe qui prend fin au 31 décembre 2011.

De même, la location sous forme d'essarts d'un terrain communal consentie à Mme Marie-Josée CHRISTMANN prendra aussi fin au 31 décembre 2011.

IV – ETUDE DE DEVIS ET APPROBATION DE TRAVAUX

Bâtiment

Florent ARNOLD, adjoint, présente les devis pour la remise aux normes de l'installation électrique de la maison forestière du Bockloch. Les élus retiennent l'entreprise la moins-disante, les établissements COLOMBA de CERNAY pour un coût HT de 8 858.30 €. Le bâtiment étant en bon état général, les travaux seront réalisés par goulottes.

Il présente également les devis pour la réfection des sanitaires et du chauffage de cette maison communale. Les élus choisissent le devis le plus bas soit l'entreprise Energie de la Haute-Thur de KRUTH pour 4 369.20 € HT.

Voirie

Le dossier des arbres qui penchent au niveau de la route du Treh est également étudié par les élus au vu des devis présentés. Le choix se porte sur l'entreprise PAYSAGE MURA CLAUDE de FELLERING pour 2 100 € HT.

M. le Maire ou son représentant est autorisé à donner les ordres de service en précisant que les travaux devront être achevés au 29 février 2012 et en s'assurant que pour la maison forestière le taux de TVA à appliquer sera de 5,5%.

Florent ARNOLD, adjoint, rappelle également les autres dossiers en cours, ainsi :

La toiture de la maison forestière du Bockloch est à surveiller car elle composée de trois parties différentes soit en ardoise soit en plaques d'éternit. Des travaux urgents pour supprimer des infiltrations ont été réalisés cet automne.

Les photos des traverses de rues qui ont été mises en place pour la période de Noël sont présentées.

Un point est fait sur le bâtiment du FCK : réfection de la toiture achevée, travaux encore nécessaires quant aux fenêtres et à la façade.

La rampe d'escalier du sentier de la cascade Saint-Nicolas a été rénovée et des travaux de dégagement des ruines l'ancienne chapelle ont été réalisés par les élus.

Le « Bon pour accord » pour les plaques de rues bilingues a enfin pu être donné.

V – POSE D'UNE NOUVELLE STELE «PLACE DU 19 MARS»

Patricia SUTTER, adjointe, présente la demande de la FNACA de « Kruth et environs » qui souhaite poser une nouvelle stèle sur la place du 19 mars pour commémorer le 50^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie.

Le coût des travaux et de la stèle sera pris en charge par la FNACA. Les cérémonies patriotiques se tiendront toujours au cimetière devant la stèle cantonale des soldats de notre vallée morts en Afrique du

nord. Une réunion avec les responsables locaux de cette association patriotique a permis de définir clairement ces clauses.

Les élus donnent leur accord pour l'implantation d'une nouvelle stèle sur l'espace vert entre la Thur et la place en rappelant que des précautions devront être prises par rapport à la ligne électrique enterrée à cet endroit. Il s'agira d'un bloc de granit sur lequel sera apposée une plaque.

VI – CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire rappelle que la commune a, par délibération du 2 septembre 2011, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Monsieur le Maire expose que le Centre de gestion a communiqué à la commune les résultats de la consultation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Décide :

Article 1 : Le Conseil municipal accepte la proposition suivante :

Assureur : **SHAM** / Gestionnaire : **SOFCAP**

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2012

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois

Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

Les risques assurés sont : décès / accident de service et maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) / incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) / maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) / maternité, adoption, paternité.

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4.08 %.

Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

Les risques assurés sont : accident de service et maladie imputable au service / maladie grave / maternité, adoption, paternité / maladie ordinaire.

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 0.80 %.

Article 2 : Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

VII – AUTORISATION DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et

mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondant sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de :

Pour le budget principal :

Montant budgétisé : Dépenses Investissement 2011 chapitre 21 : 32 330 € soit 25 % **8 082 €**

Montant budgétisé : Dépenses Investissement 2011 chapitre 23 : 161 600 € soit 25 % **40 400 €**

Pour le budget forêt :

Montant budgétisé : Dépenses Investissement 2011 chapitre 21 : 3 600 € soit 25 % **900 €**

Montant budgétisé : Dépenses Investissement 2011 chapitre 23 : 5 800 € soit 25 % **1 450 €**

Les élus approuvent ces propositions.

VIII – RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire rappelle les décisions qui avaient été prises lors de la séance du 21 octobre 2011 : depuis 1999, les règles du recensement ont changé. Les objectifs restent identiques : déterminer la population de la France, de ses circonscriptions, de ses communes, fournir des statistiques locales sur la population et les logements. Le cycle d'enquête dure dorénavant 5 ans et les modalités sont adaptées à la taille de la commune. Kruth entre dans la catégorie des communes alsaciennes de moins de 10 000 habitants qui sont recensées tous les 5 ans. Le dernier recensement ayant eu lieu en 2007, le recensement nouveau aura lieu du 18 janvier 2012 au 17 février 2012.

La responsabilité des communes augmente : il n'y a plus de délégué Insee et le recensement devient une activité communale qui prépare et réalise la collecte alors que l'Insee organise et contrôle. Il convient de prévoir une pièce de travail et une armoire fermant à clé afin de veiller aux règles de confidentialité. Il est conseillé de prévoir un agent recenseur pour 200 à 250 logements.

Après en avoir délibéré, les élus avaient décidé à l'unanimité :

De charger Monsieur le Maire à procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser,

De créer les postes occasionnels nécessaires d'agents recenseurs,

De désigner un coordonnateur d'enquête en la personne de Monsieur Jean-Paul HALLER, maire-adjoint, chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

Il convient maintenant de nommer les agents recenseurs et de fixer le montant de leur rémunération.

Les élus approuvent à l'unanimité, sur proposition de Jean-Paul HALLER, adjoint, de recruter les agents recenseurs suivants :

- Mme HEINRICH Madeleine,

- M. LE ROUX Daniel,

- Mme SCHLUSSEL M. Elisabeth (suppléante).

Ils conviennent également du montant de leurs attributions :

- 5 € brut par « bordereau de district » rempli

- 1.40 € brut par « bulletin individuel » rempli

- 1.10 € brut par « feuille de logement » rempli

- 25 € brut par séance de formation.

Les élus décident d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2012 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent au recensement 2012.

IX – RECEPTION DU NOUVEL AN

Patricia SUTTER, adjointe, rend compte des suggestions de la Commission « Communication et Services à la Population » quant à la réception du Nouvel An 2012, et le conseil municipal décide d'organiser cette réception sur le même principe qu'en 2011.

Elle aura lieu le dimanche 8 janvier 2012 à 10h dans la salle Saint-Wendelin.

Les invités seront, en plus des élus, des personnels communal, forestier et scolaire, le monde associatif, les commerçants et artisans locaux ayant travaillé pour la commune en 2011, les bénévoles qui consacrent du temps pour le village.

Les personnes mises à l'honneur sont Valérie CLAUSSE, conseillère municipale jusqu'en 2011, Gilbert CORDONNIER, agent ONF qui nous a quittés en 2011, Arlette GUTHWASSER, championne de France de tir à l'arc, et Monique GALLO, championne de France master du contre-la-montre cycliste.

Se rajoutent 3 présidents d'associations qui œuvrent dans le village : sapeurs-pompiers, chorale (Présidente et Organiste), musique municipale (Présidente et Directeur).

Les cadeaux seront achetés selon le même principe que l'an passé.

X – BUCHER DE LA SAINT-JEAN 2012

Patricia SUTTER, adjointe, donne lecture du courrier émanant de Laura ARNOLD qui, au nom de la classe 1994-2014, sollicite l'autorisation de construire le bûcher de la Saint-Jean 2012 et la mise à disposition du bois nécessaire et ce le plus tôt possible.

Les élus donnent leur accord en précisant que les conscrits devront se conformer à la charte de qualité qui existe dans la commune.

Dès que possible le bois sera coupé, débardé et amené sur les lieux. C'est M. Jean-Paul BAUTZ, agent ONF, qui se charge de ce dossier.

XI – RAPPORTS D'ACTIVITE 2010

1. Qualité et service eau et assainissement

Conformément à l'article 73 de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement dite «Loi BARNIER» et du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 pris pour son application, il appartient au Président de la Communauté de Communes de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose également que le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante, un rapport dont le contenu est fixé par le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 : il comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de Service Public et une analyse de la qualité du service. Il convient ensuite de présenter les rapports au conseil municipal de chaque commune.

Monsieur le Maire présente ces documents de synthèse annuelle aux membres du Conseil municipal pour :

- l'eau,
- l'assainissement.

Les élus n'émettent aucune objection mais relèvent que l'eau est toujours trouble par endroits et par périodes. Jean-Paul HALLER, adjoint, rend également compte des problèmes de « bruit » dans les conduites au niveau de la rue du Bourbach.

2. Activités de la communauté de communes

Serge SIFFERLEN, délégué auprès de la communauté de communes présente le rapport pour les questions de tourisme et des équipements sportifs et de loisirs. Michèle GRUNENWALD, déléguée auprès de la communauté de communes présente la partie concernant les services à la population.

Monsieur le Maire présente le reste du document.

Les élus sont une nouvelle fois étonnés du coût de la piscine.

XII - COMMUNICATIONS

1 – Affaires cynégétiques

Monsieur le Maire informe les élus des «dossiers» en cours relatifs aux deux lots de chasse communaux.

Lot n°1, Monsieur Jean-Claude BIWAND

Un litige existe à ce jour, avec M. SIMONIN, adjudicataire du lot de chasse n°4 de Felling qui traverse, sans autorisation, la forêt de Kruth pour se rendre dans sa parcelle.

Lecture est faite d'une note de M. BIWAND concernant cette affaire. Une réunion de conciliation en date du 26 octobre 2011 avec les communes, l'ONF, les chasseurs n'a pas abouti à une solution amiable.

Lot n°2, société de chasse du Schafert

Les élus prennent connaissance de mails envoyés par M. Alain FEIGEL à l'ONF concernant des «griffages», coupes d'arbres qui perturberaient les battues des chasseurs et seraient préjudiciables à leurs plans de tir. Monsieur le Maire précise aussi qu'il a réagi à l'affirmation du Président qui disait que «Je viens d'apprendre samedi dernier, que la mairie souhaitait faire une demande de 15 bracelets supplémentaires de grands cervidés pour les trois prochaines années !!!!! (Sans aucune concertation avec les chasseurs !!)».

La réponse fut la suivante : «Je ne puis accepter votre réaction sur le fait que «la mairie souhaitait faire une demande de 15 bracelets supplémentaires de grands cervidés pour les trois prochaines années». Sachez qu'à ce jour, aucun débat n'a eu lieu au sein du conseil municipal à ce sujet et, je pensais que vous le saviez, toute décision concernant la chasse est préalablement discutée en commission 4C. Nous avons d'ailleurs convenu, à l'unanimité de fixer une commission 4C début février, pour, à ce moment-là, débattre du plan de chasse 2012».

2 – Circulation des poids-lourds dans la vallée

Monsieur le Maire présente les propositions du rapport Sichernan, consultable en mairie, qui propose d'augmenter le nombre de poids-lourds sur la RN66 pour la traversée du massif des Vosges.

Il dit son désaccord pour cette solution et présente le scénario qui lui semble le plus pertinent avec :

- Une infrastructure routière adaptée : barreau de Vieux-Thann, tunnel sous le Staufen, déviations de Bitschwiller-les-Thann, Willer-sur-Thur, Moosch.
- Une circulation de poids-lourds maîtrisée en adoptant la même réglementation pour tous les cols vosgiens.
- Une desserte ferroviaire judicieuse en revoyant la durée de fermeture de barrières, la gestion des feux tricolores et le terminus du tram-train au niveau de Thann.

3 – Coupe d'arbres le long du ruisseau du petit Schlossberg

Cette question, évoquée lors d'une précédente réunion du conseil municipal a été examinée sur les lieux avec les services communaux, les pêcheurs et l'agriculteur exploitant.

La solution technique retenue est de couper arbres et branches et de les broyer sur place. Les travaux seront faits dès que les conditions météorologiques le permettront.

4 – Publications

Dans deux ouvrages récents, il est question de Kruth :

- De Pichey-Mérignac à Stuttgart : de la résistance à la victoire, écrit par Benoît BOUCARD et Robert PROUST qui est un ancien du Corps Franc Pomiès.
- Le Pays Thur et Doller en 49 points de vue, réalisé par Nicolas MORVAN.

Les documents permettant de passer commande ont été remis aux élus.

5 – La galerie des sabots

La présidente transmet ses remerciements pour la soirée organisée dans la salle St-Wendelin lors de la venue de missionnaires du Pérou.

6 – Distribution des écosacs

Les permanences des élus ont été fixées durant la semaine du lundi 9 janvier au samedi 14 janvier 2012.

Un tableau récapitulatif est transmis.

7 – Chapelle Saint-Nicolas

Par trois fois, des dégradations importantes ont été constatées à la chapelle Saint-Nicolas (intérieur et extérieur) et sur la gloriette. Plainte a été déposée à la gendarmerie et une enquête est en cours.

8 – Résidence des cascades

Cet immeuble collectif appartenant à Domial sera totalement réhabilité. Les familles qui y habitaient ont trouvé à se loger à Kruth, Oderen ou Fellinging.

9 – Conseil de développement

Une habitante du village, Mme Corinne CLAD a été élue au conseil de développement du Pays Thur Doller.

10 – Travaux électricité et gaz

Une ligne EDF a été enterrée, le long de la route des Crêtes, entre le poste de transformation et la ferme du Huss.

En vue de la suppression du pont SNCF, la conduite de gaz a été déplacée.

11 – Jumelage avec BREHAL

Un compte-rendu est fait pour le séjour de nos amis bréhalais des 2, 3, 4 et 5 décembre dernier.

12 – Réunion avec des bénévoles

Des jeunes retraités du village se sont proposés pour effectuer des travaux, en extérieur, d'aménagement ou de restauration. Une réunion est prévue avec eux pour échanger sur des projets à finaliser en 2012.

13 – DICRIM

Le document relatif à la commune est toujours en attente de validation par la Préfecture.

14 – Noël des aînés

L'organisation générale de la fête est rappelée et les conjoints des élus sont invités à prendre part à ce moment de rencontre et de partage.

15 – Futur CPI intégré

Le dossier d'analyses technique et financière par rapport aux deux sites possibles (Kruth ou Oderen) pour l'implantation de la future caserne (horizon 2018) du CPI intégré Kruth-Oderen est présenté. Une réunion avec le SDIS est prévue fin décembre.

16 – Ondes électromagnétiques

Mireille BLUNTZER informe les élus qu'elle a présenté le dossier de la réduction des ondes à M. Jean-Pierre MOUROT, un habitant du Frenz.

17 – Compte-rendu du conseil dans la presse

Demande sera faite que le compte-rendu soit publié plus rapidement.

18 – Terrains communaux

Dossier LANG : L'arpentage est en cours. Le géomètre était sur place mais le bornage n'est pas encore réalisé.

Dossier LEROY : L'étude technique de la DDT est validée mais la réponse du service des domaines quant à la perte de jouissance est en attente.

19 – Dates à retenir

- Dimanche 8 janvier : Réception du Nouvel An
- Mardi 10 janvier : Commission «Environnement et Travaux»
- Jeudi 19 janvier : Assemblée Générale du Comité d'Animation

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu
le vendredi 10 février 2012, à 20 heures